Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260121-DB042026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 21 janvier 2026

Date de convocation : 14 janvier 2026
Date d'affichage : 14 janvier 2026

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.
Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – M. Christian NAUDIN – Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Antinéa FAMEL - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ
Absents excusés ayant donné procuration : Mme Morgane THIEUX LAVAUR (procuration à Mme la Maire), Mme Elisabeth PUILLANDRE (procuration à M. NORMANT), M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Ludivine LEMARCHAND (procuration à Mme HARRIVEL)
Absente : Mme Annaig ETIENNE
Secrétaire de séance : Mme Manuéline HARRIVEL

DELIBERATION 04/2026
AVENANT N°2 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Par délibération du 28 avril 2025, le conseil municipal a décidé de retenir le groupement AUPE (mandataire - architecte), EICE (thermie, électricité, fluide…), ACS (structure), ACOUSTIBEL (acoustique) en tant que maître d'œuvre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire.
Le présent avenant au contrat a pour objet des travaux supplémentaires rendus nécessaires par un relevé complémentaire des bâtiments et le traitement informatique des données récoltées par un autre prestataire.
Montant des travaux tels que définis dans le devis signé : 190 880 € HT
Montant des travaux supplémentaires : 16 680 € HT
Montant total après avenant (HT) : 207 560 €
Entendu l'exposé de M. Naudin

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 vote contre : M. Coz, 5 abstentions : M. Coat, Mme Harrivel, Mme Le Marchand, Mme Nédélec, Mme Famel, Mme Le Magoarou)

DECIDER les travaux supplémentaires tels qu'exposés ci-dessus

AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant relatif à ces travaux

Pour extrait conforme,
La Maire,